

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Maine de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

## Etaient présents:

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées et représentées par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme HIMPENS, Mme DUBOURG à M. BROSSARD, Mme BAYLE à M. BALDES. Mme BAUDERE à Mme SARRAUTE

## Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 22 Conseillers votants : 0 Pour: 0 Contre: 0 Abstention: 0

6 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : GESTION ET EXPLOITATION DU CINÉMA MUNICIPAL - RAPPORT ANNUEL 2021

## Le Conseil Municipal délibère à

#### Sujet ne donnant pas lieu à un vote

Par contrat de délégation de service public, la ville de Blaye a confié la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Zoetrope » à la société SDCG pour une durée de 10 ans.

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le délégataire assure :

- la diffusion de films pour tous les publics et d'œuvres "art et essai",
- l'exploitation et la promotion du cinéma,
- · l'animation culturelle du lieu,
- l'entretien courant, les charges de fonctionnement.

Cet équipement culturel est ouvert au public depuis le 21 décembre 2013.

Le bilan de l'année 2021 a été marqué par la crise sanitaire mondiale et par ses conséquences sur les conditions d'exploitation de salles.

Le bilan de l'année 2021 est le suivant :

- nombre d'entrées : 25 413 entrées soit une augmentation de 55,41 % par rapport à 2020
- nombre de séances : 1 448 avec la programmation 195 films différents dont 94 films en sorties nationales

Cela représente un nombre moyen de 17,55 spectateurs par séance.

La société SDCG a organisé 82 animations :

- récurrentes : ciné-gouters pour les plus jeunes, ciné-gourmand, ciné-mémoire pour les séniors, soirées jeunes, soirées débats, ...
- opérations nationales : festival Télérama et la fête du cinéma, ...

Les recettes billetterie 2021 sont de 143 776,90 € soit un prix moyen de 5,66 €.

Elles permettent ainsi d'arrêté une redevance estimée pour la ville de Blaye de 19 188,85 € se répartissant de la façon suivante :

- 1ère part calculée sur le prix d'entrée des usagers soit 5 % : 7188,85 €
- 2ème part sur le résultat d'exploitation (20 % du résultat d'exploitation portée à 25 % si celui-ci atteint 40 000 € avec un minimum de 10 000 € HT) : 12 000 € TTC.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 10 novembre 2022 et a pris acte.

## Fait et prend acte en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 25/11/22 Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20221122-69254A-DE-1-1

Pour le Maire empêché, Madame Béatrice SARRAUTE

audul